

HABILITATION ÉLECTRIQUE « B1-H0 »

Habilitation
électrique
B1 – H0

RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

En termes d'habilitation **électrique**, la législation est claire. Les textes de base relatifs à la prévention des risques électriques et à l'**habilitation électrique** sont :

➤ **le décret n° 88-1056**, modifié du 14 novembre 1988, et ses arrêtés d'application ;
Article 46 (et normes UTE C 18-510,
C 18-530, C 18-540) - norme NF EN 50.110 : « L'employeur doit s'assurer que les travailleurs utilisant des installations électriques et les travailleurs effectuant des travaux sur des installations électriques hors ou sous tension, ou au voisinage d'installations électriques comportant des parties nues sous tension, possèdent une formation suffisante.... Il doit organiser au bénéfice des travailleurs la formation complémentaire...»

- la circulaire d'application DRT 89-2 du 6 février 1989 ;
- le recueil de prescription de sécurité UTE C 18-510 ;
- la circulaire interministérielle n° 98-031 du 23 février 1998.

La formation habilitation électrique est définie par une recommandation C.N.A.M. (INRS. ED 1456), et débouche sur une capacité à exécuter des travaux sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus. Elle prévoit une formation initiale sanctionnée par un titre d'habilitation et un recyclage triennal. L'employeur doit en outre remettre à son personnel, contre un reçu, un recueil des prescriptions de sécurité.

Nota : Recyclage tous les 3 ans préconisé par la C.R.A.M.

Actions Nationales et Régionales « organiser pour mieux se porter ».

DURÉE :

2 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Maximum : 12 personnes

PERSONNEL CONCERNE :

Personnel non électricien appelé à effectuer des opérations simples sur les installations électriques nécessitant des ouvertures d'armoires ou de coffrets ou exerçant son activité à proximité d'installations électriques sous tension.

VALIDATION :

Niveau de l'action B1 – B1V – BR limité à des opérations simples

AUTRES :

Afin de mieux répondre aux besoins des stagiaires, l'animateur peut apporter de légères modifications au programme de cette formation.



INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Habilitation
électrique
B1 – H0

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.
- Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité.

PROGRAMME :

1. **Notions élémentaires d'électricité :**
 - Qu'est-ce que l'électricité ?
 - Les unités usuelles; Volt, Ampère, Watt et leur point de mesure.
2. **Le courant électrique et le corps humain :**
 - Les différentes façons de s'électriser.
 - Les dangers du courant électrique.
 - La loi d'Ohm.
 - Les effets du courant électrique sur le corps humain.
 - Les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir du danger.
 - Les mesures de prévention à prendre lors de l'exécution des tâches qui incombent normalement à l'intéressé.
 - Matériel de protection individuel et collectif.
3. **Travaux d'ordre non électrique :**
 - Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
 - Analyse générales des règles de sécurité décrites dans la publication UTE C 18-530.
4. **Manœuvres permises :**
 - Types de manœuvres permises.
 - Outillage électrique.
5. **Opérations :**
 - Opérations permises.
 - Signalisation, identification, repérage ...
6. **Incidents et accidents sur les ouvrages électriques :**
 - Dispositions à prendre en cas d'incidents sur les équipements électriques.
 - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
 - Incendie sur les ouvrages électriques.
7. **Évaluation des acquis**

